

son divin Cœur et encadré de cette touchante invocation : *Cor Jesu in te sperantium salus : Cœur de Jésus, salut de ceux qui espèrent en vous.* De l'autre côté, on voit les tables des dix commandements de la loi, avec les textes : *Lex sancta ! Mandatum sanctum ! Loi sacrée ! Commandement saint !* Elle porte encore la date de leur consécration au Sacré Cœur.

Quand nos députés seront-ils assez bien inspirés, pour rendre un hommage public au Divin Cœur, et lui offriront-ils une bannière comme preuve de leur dévouement et de leur amour sincère ?

Au moins, puissions-nous voir tous les députés catholiques à la chambre locale, aller en corps, en pèlerinage à la Bonne Ste. Anne, le jour où le nouveau temple qu'on élève en son honneur, recevra sa consécration solennelle. N'oublions pas que nous avons nos fautes nationales, qui ne s'effacent entièrement, que par des réparations publiques.

Du moment que nous aurons une représentation telle que le désire l'Episcopat Canadien, et que l'exige la pureté de notre foi, nous verrons, au lieu des ventes et des achats de conscience, des spectacles aussi édifiants que ceux que vient de nous donner la France.

— 000 —

Les élections.

Extrait de la Lettre Pastorale des Pères du 5^{me} Concile de Québec.

Lecteurs écoutez avec le plus profond res-